

**OBJET : (311) CULTURE – MUSIQUE - ENSEIGNEMENT MUSICAL NON SCOLAIRE
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA VILLA RIBOT –
ASSOCIATION PUZZLE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers M. BOISCO, M. ROZOT,
en exercice est de 35 Mme ENGUERRAND, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER EVEQUE	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme CAPBLANC
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme BRULE

ABSENT EXCUSE : M. KERGOAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 03 octobre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2030923 - DL2023 - 86 - DE

Publiée le 04 octobre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par déléguation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAÏS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (311) CULTURE – MUSIQUE - ENSEIGNEMENT MUSICAL NON SCOLAIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA VILLA RIBOT – ASSOCIATION PUZZLE

N° 2023/84 du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

Considérant que la Ville de Sannois mène une politique culturelle favorisant le développement de l'enseignement musical des enfants et des adultes par le biais du tissu associatif.

Considérant que la réhabilitation de la Villa Ribot et l'augmentation de la surface du bâtiment permet désormais de mutualiser ces locaux avec d'autres associations musicales du territoire.

Considérant que l'activité délivrée par l'association PUZZLE donne satisfaction et relève de l'intérêt général.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de la Villa Ribot au profit de l'association Puzzle.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisien



Evelyne FAUCONNIER
Conseillère Municipale Déléguée
En charge du Cadre de vie de la ville

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Evelyne Fauconnier, is written below the printed name and title.